

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Saverne

date convocation : 11/05/2017
transmise le : 12/05/2017

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 12
Conseillers présents : 11
Conseillers représentés : 1

Séance du : 17 mai 2017

Sous la présidence de M. Jean-Charles GANGLOFF, Maire

Membres présents :

M. SCHOTTER, M. AMANN, Mme MULLER, M. FAVIER, adjoints
Mme WENDLING, M. LORENTZ, M. LEHMANN, M. SCHNITZLER
Mme MOREL, M. LANG

Membre absent excusé représenté : M. WICKER

Secrétaire de séance : Mme ROTH

1) Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents, adopte le procès-verbal du 13 mars 2017.

2) Convention avec le C.A.U.E. - mission d'accompagnement du maître d'ouvrage – escalier mairie

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin (C.A.U.E.) ayant pour mission d'accompagner la commune en soutien des compétences techniques internes nécessaires à l'exercice de ses responsabilités de maître d'ouvrage, moyennant une participation forfaitaire de 2.000 € à laquelle s'ajoute 100 € représentant l'adhésion annuelle 2017 au C.A.U.E.

3) Escalier Mairie : présentation et proposition du projet fait par le CAUE

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal, l'esquisse concernant l'escalier de la mairie faite par le C.A.U.E. conformément à la mission d'accompagnement, comprenant 4 propositions pour un nouvel escalier. L'estimatif pour la rénovation et la mise aux normes de l'escalier existant s'élèverait à environ 25.000 € HT. Quant à la réalisation d'un nouvel agencement intégrant l'accès mairie, à environ 60.000 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 Voix contre :

- décide de porter son choix pour la rénovation et la mise aux normes de l'escalier existant et demande au C.A.U.E. de produire une étude plus complète.

4) **Modification limite parcellaire 30 rue principale Neugartheim**

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que suite à la division de parcelles du bien situé à Neugartheim 30 rue principale et au dépôt du permis de construire une maison d'habitation sur un terrain issu de cette division, situé en limite du chemin, il s'avérerait opportun de prévoir une modification des limites afin d'obtenir une largeur de 4 mètres sur toute la longueur, permettant ainsi la circulation d'accès notamment en matière de lutte contre l'incendie, comme le prescrit le POS.

M. le Maire précise qu'il y aurait lieu d'échanger une superficie de 5,30 m² à détacher de la parcelle Section 1 n° 118/50 de 426 m² contre une partie d'une même contenance à détacher du chemin communal. Ces deux surfaces étant estimées à la même valeur, aucun paiement de soulte ne serait à régler, seuls les frais de géomètre et de notaire incomberaient à la commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la proposition d'échange de parcelles estimées à la même valeur afin d'élargir la voie à 4 mètres sur toute sa longueur et permettre ainsi d'être conforme aux prescriptions du règlement du POS en matière d'accès et de sécurité,
- d'autoriser le Maire à procéder aux diverses formalités, en chargeant le notaire de Truchtersheim, Me Limon, de la régularisation et de la transcription du bien ainsi que le bureau Carbiener, géomètre, de l'établissement d'un procès-verbal d'arpentage, leurs frais étant à la charge de la commune,
- d'autoriser le Maire à signer tout acte notarié et tous documents s'y rapportant.

5) **Autoriser à ester en justice**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

- autorise le Maire à défendre au recours déposé par les Consorts BAUER et autres auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg à l'encontre du permis de construire N° PC 06722816R0004 délivré le 27 septembre 2016 à M. SCHLIFFER Olivier pour la construction d'un hangar de stockage et d'atelier et couverture en panneaux photovoltaïques route de Kuttolsheim à Ittlenheim.

6) **Décision modificative**

Suite à la différence entre les comptes 023 et 021, il est nécessaire de modifier le budget primitif 2017 en dépenses de fonctionnement par la décision modificative suivante :

En section de FONCTIONNEMENT :

- Compte 023 (virement à la section d'investissement) : - 5.000 €
- Compte 022 (dépenses imprévues) : + 5.000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, adopte la décision modificative.

7) Horaires des classes – rentrée scolaire 2017-2018

M. le Maire informe les conseillers municipaux des horaires retenus pour la rentrée scolaire 2017-18 :

Ecole FELSCH Neugartheim-Ittlenheim

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h15 – 11h45 / 13h45 – 15h30

Mercredi : 8h15 – 11h15

Ecole les Prés verts Willgottheim

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00 – 11h35 / 13h40 – 15h15

Mercredi : 8h00 – 11h20

Pour information : Ecole Schnersheim

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00 – 11h30 / 13h55 – 15h40

Mercredi : 8h00 – 11h00

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, approuve les horaires de l'école FELSCH soumis à l'avis de la Région Grand Est, Pôle transport, compétent en matière de transport scolaire et à l'Education Nationale.

8) NAP nouvelles activités pédagogiques – tarifs 2017-2018

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, fixe les tarifs des NAP organisées à Neugartheim-Ittlenheim pour l'année scolaire 2017-18 comme suit :

- 60 € pour l'année par enfant
- 50 € par enfant à partir de 2 enfants d'une même fratrie
- 120 € pour 3 enfants d'une même fratrie.

9) Convention mise à disposition salle trait d'union à l'ALEF – cantine 2017-18

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec l'ALEF pour la mise à disposition de la salle du trait d'union afin d'y organiser la cantine pour les écoliers.

10) Subvention - participation aux Jeux Olympiques en 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de soutenir Robin Caillaud, champion de gymnastique, âgé de 19 ans, habitant Neugartheim, en lui accordant une subvention de 500 €, afin de l'aider au financement pour sa préparation aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2020
- de prévoir la dépense au compte 6574, en dépenses de fonctionnement.

11) Décision modificative

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, décide l'ouverture de crédit suivante :

- Compte 022 (dépenses imprévues) : - 500 €
- Compte 6574 (subvention aux associations et autres personnes) : + 500 €

12) Urbanisme

- Liste des autorisations d'urbanisme en cours
- PLUI

13) Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.